

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE  
L'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2019**

---

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, d'une part afin de vous exposer l'activité de la société OFFICIIS PROPERTIES ASSET MANAGEMENT (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice et les activités de la Société en matière de recherche et de développement ; d'autre part pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**LE PRESIDENT**

## **1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

La société n'a eu aucune activité durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

Par décision de l'Associé Unique, Officiis Properties, (ci-après « OFP » ou l' « Associé Unique ») en date du 29 septembre 2018, le capital social de la Société a été diminué de 380 000 € par diminution de la valeur nominale des actions à 2,40 euros en conséquence de l'imputation des pertes en report à nouveau.

Cette réduction du capital a permis de reconstituer les fonds propres de la Société qui étaient inférieurs à la moitié de son capital social depuis 2 années.

## **2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de sa mission.

### **2.1. Analyse des résultats et du bilan de la Société**

#### *a) Compte de résultat*

Le compte de résultat de la Société se présente comme suit :

En K€	31.03.19	31.03.18
Produits d'exploitation	-	-
Charges d'exploitation	- 12,6	- 15,8
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 12,6</b>	<b>- 15,8</b>
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat courant avant impôts	- 12,6	- 15,8
Résultat exceptionnel	-	-
<b>Perte</b>	<b>- 12,6</b>	<b>- 15,8</b>

#### **Produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation sont nuls sur l'exercice, la société n'ayant plus d'activité.

#### **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation sont de 12.560 €. Elles se décomposent comme suit :

Impôts, taxes et versements assimilés	304 €
Autres achats et charges externes	4.197 €
Dotations aux amortissements et autres charges diverses	8.059 €

Les autres achats et charges externes incluent les honoraires du cabinet d'expertise comptable (5 K€), les honoraires des commissaires aux comptes (-1,8 K€), des frais d'actes (0,8 K€) et des commissions bancaires (0,2 K€).

Les impôts, taxes et versements assimilés concernent uniquement la CET (CVAE et CFE).

b) Bilan

Le bilan de la Société au 31 mars 2019 se présente comme suit :

<b>ACTIF</b>	<b>(K€)</b>	<b>PASSIF</b>	<b>(K€)</b>
Immobilisations incorporelles		Capital	120
Immobilisations corporelles	24	Report à nouveau	- 1
Immobilisations financières	0	Résultat de l'exercice	- 13
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>24</b>	<b>Total des Fonds propres</b>	<b>107</b>
Créances clients	-	Emprunts et dettes financières diverses	
Autres créances	6	Fournisseurs	1
Disponibilités	77	Dettes fiscales et sociales	0
Charges constatées avance	-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
		Autres dettes	-
		Produits constatés d'avance	-
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>TOTAL</b>	<b>107</b>

**Fonds propres**

Les fonds propres de la Société s'élèvent à 106.576 € au 31 mars 2019. Ils sont constitués du capital social de 120.000 €, du report à nouveau négatif de 864 € et de la perte de l'exercice qui s'établit à 12.560 €. Les fonds propres de la Société ont été reconstitués au cours de l'exercice (cf §1 Activité de la Société).

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens mobiliers, et du matériel informatique et de bureau. Leur valeur nette au 31 mars 2019 s'établit à 24 K€.

**Autres créances**

Le montant de 6 K€ inclut 4 K€ de créances sur l'état et 2 K€ de créances de TVA.

L'échéancier des dettes fournisseurs et des créances clients se présente comme suit au 31 mars 2019 :

Article D.441.1-1er : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441.1-2e : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu														
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)									
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>																					
Nombre de factures concernées	0				0		0					0									
Montant total des factures concernées (TTC)	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0									
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%									
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice																					
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>																					
Nombre de factures exclues																					
Montant total des factures exclues (HT)																					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)</b>																					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais Légaux						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais Légaux														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nbre jours</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Nbre jours	Commentaires			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nbre jours</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							Nbre jours	Commentaires		
Nbre jours	Commentaires																				
Nbre jours	Commentaires																				

Par souci de représentativité de l'information donnée, le montant des factures reçues non réglées présenté dans le tableau ci-dessus ne comprend pas le montant des comptes « factures non parvenues » représentant 0,7 K€ au 31 mars 2019. En additionnant ce montant au total présenté dans le tableau, on retrouve la somme du poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » du bilan passif, soit 0,7 K€ au 31 mars 2019.

Le montant des factures émises non réglées à la date du 31 mars 2019 est nul tout comme celui du poste « Factures à établir » à cette date en cohérence avec l'absence de « Clients et comptes rattachés » à l'actif du bilan de la Société au 31 mars 2019.

### 3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2019

#### Fusion simplifiée

En date du 30 avril 2019, la Société et son Associé Unique, Officiis Properties, ont signé un traité de fusion simplifiée. Cette fusion se réalisera avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2019 sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Vente de l'immeuble Newtime avant le 30 juin 2019 ;
- Approbation des termes et conditions de ladite fusion par l'assemblée générale.

#### 4. PERSPECTIVES D'AVENIR

Néant, la Société n'a plus d'activité.

#### 5. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a entrepris aucun programme de recherche ni de développement au cours de l'exercice écoulé.

#### 6. PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE, SOCIETES CONTROLEES

La Société n'a pris aucune participation ni aucun contrôle dans une autre société ayant son siège social en France au cours de l'exercice écoulé.

## **7. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE**

### **Actions d'autocontrôle**

La Société ne contrôle pas (directement ou indirectement) de société. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

### **Participations croisées**

La Société ne détient aucune participation dans une société par actions détenant elle-même une fraction du capital de la Société supérieur à 10 %. Il n'y a pas de participations croisées.

## **8. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ACQUISITIONS D' ACTIONS DE LA SOCIETE FAITES AU BENEFICE DES SALARIES**

La Société n'emploie aucun salarié à la date du 31 mars 2019.

La Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions pour les attribuer à des salariés, et ce ni dans le cadre d'éventuelle participation de futurs salariés aux résultats de l'entreprise, ni dans le cadre d'options d'achat d'actions.

## **9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE :**

En application de l'article L. 227-10 du code de commerce, le commissaire aux comptes doit présenter un rapport sur les conventions (autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son président, l'un des dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article précité, lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

Il n'y a eu aucune convention telle que décrite ci-dessus conclue durant l'exercice, et aucune des conventions telles que décrites ci-dessus qui avaient été conclues durant un des exercices précédents ne s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31 mars 2019.

## **10. RESULTATS - AFFECTATION DES RESULTATS :**

Les comptes de la Société à la clôture de l'exercice font apparaître une perte d'un montant de -12.559,67 € qu'il vous est proposé d'affecter intégralement au poste report à nouveau qui est ainsi porté de -863,73 € à -13.423,40 €.

Par ailleurs, je vous informe que la Société n'a pas engagé, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

## **11. STRUCTURE FINANCIERE DE LA SOCIETE**

Les capitaux propres de la Société ont été reconstitués suite à la réduction de capital réalisée en date du 29 septembre 2018. Se référer au paragraphe §1.

## **12. SITUATION DES MANDATS SOCIAUX**

---

Aucun mandat de président ou de Directeur général ne vient à expiration.

Les mandats des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant ont été nommés dans l'acte constitutif de la société en date du 3 mai 2011 pour une période de six exercices. Le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société Ernst & Young et Autres, dont le siège social est situé au 1 place des Saisons 92400 Courbevoie, a été renouvelé lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 pour une durée de 6 exercices et expirera lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

En application des nouvelles dispositions réglementaires, le mandat de commissaires aux comptes suppléants de la société Auditex n'a pas été renouvelé, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'étant plus requise dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une personne morale unipersonnelle.

### **LE PRESIDENT**